

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Île de Bréhat (PLU), document de planification urbaine ayant pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie de l'Île de Bréhat.

Cette enquête publique se déroulera du 21 décembre 2018 à 9h00 au 22 janvier 2019 à 16h00 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Mairie de l'Île de Bréhat – Krec'h Briand - 22870 Ile de Bréhat.

A été désignée par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Rennes comme commissaire enquêteur, Madame Martine VIART, rédacteur territorial en retraite.

Les pièces du dossier de projet du plan local d'urbanisme pourront être consultées, sur support papier à la mairie pendant les 33 jours consécutifs de l'enquête publique, du 21 décembre 2018 au 22 janvier 2019 inclus.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, avant l'ouverture de l'enquête publique, permettra au public, sur ce même lieu, de consigner ses observations, propositions et contre-propositions.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie de l'Île de Bréhat de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 les : lundi, mardi et vendredi et de 9h00 à 12h00 les : mercredi et jeudi à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de l'Île de Bréhat dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site de la commune à l'adresse suivante : [www.iledebrehat.fr](http://www.iledebrehat.fr).

L'évaluation environnementale du projet du plan local d'urbanisme (PLU) qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du 21 décembre 2018 à 9h00 au 22 janvier 2019 à 16h00, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête publique
- Par voie postale à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêteur, Mairie de l'Île de Bréhat Krec'h Briand 22870 Ile de Bréhat
- Sur l'adresse électronique suivante [enqueteplu.brehat@gmail.com](mailto:enqueteplu.brehat@gmail.com)

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie aux heures d'ouverture. Elles seront aussi consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de l'Île de Bréhat pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 21 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 28 décembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- le jeudi 3 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- le lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- le mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 16h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de l'Île de Bréhat pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.iledebrehat.fr](http://www.iledebrehat.fr).

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU). Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Patrick Huet, Maire de la commune de l'Île de Bréhat.

Le Maire  
Patrick HUET

